

COMMUNE DE MONTRIOND

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 31 MAI 2012 - 19H00

COMPTE RENDU

Date de convocation : 25 Mai 2012

Présents : M. LAGRANGE Georges - M. PEERSMAN André - Mme FAVRE Annie - M. BREHIER Émile - M. BRAIZE Alain - M. GAILLARD Fabrice - Mme. DUMAS Claudine - M. MUFFAT Michel (La Ranche) - M. MUFFAT Michel (La Glière).

Absents et excusés : M. MUFFAT Roger Serge - M. PERSIN Franck - M. RICCI Pierre - Mme LANVERS Édith - Mme. LAVERY Joséphine - Mme TSCHOFFEN Béatrice.

Procurations :

M. RICCI Pierre à M. PEERSMAN André
Mme LANVERS Édith à Mme FAVRE Annie

Président de séance : M. LAGRANGE Georges

A été élu secrétaire de séance : Mme. DUMAS Claudine

2 APPROBATION DERNIER COMPTE RENDU :

Pas d'observation, le dernier compte rendu est adopté à l'unanimité.

3 COMPTE RENDU DES COMMISSIONS :

CCAS « balade des Anciens » :

Elle aura lieu le 6 juin à Villards les Dombes, avec visite du parc des oiseaux.

Journée nettoyage :

Une journée nettoyage aura lieu au lac à 17 h le vendredi 15 juin, appel aux bonnes volontés, suivi d'un casse – croûte.

École :

Penser aux inscriptions des enfants pour la rentrée.

Salle sur le parking :

La Commune a rencontré le Diocèse et la paroisse dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment sur la parking, avec des salles et un appartement.

Dans le cadre de cette opération, la Commune récupérerait la totalité de l'ancienne cure et la salle paroissiale actuelle. En échange, un appartement, un bureau et une priorité pour l'occupation de la salle dans le nouveau bâtiment sur le parking, serait accordée à la paroisse.

Le Conseil Municipal, donne son accord de principe sur cette base de négociation, dans le cadre de la préparation d'une convention entre la Commune et la paroisse.

Algues du lac :

La Commission travaux félicite l'équipe technique, pour le travail important effectué, dans le cadre des algues au lac, concernant la quantité très importante retirée ce printemps.

Dans ce cadre une opération d'arrachage est programmée fin juin, par une entreprise spécialisée.

Il est cependant fait observer que ce travail a demandé beaucoup d'heures et qu'il serait important de voir comment s'organiser au mieux pour les années à venir.

Coupe à câble et piste forestière :

Après une analyse approfondie, la Commune décide de ne pas réaliser la piste forestière et de surseoir à la coupe à câble entre le lac et les pompiers, au regard du rôle protecteur de la forêt (avalanche, chute de bloc...).

Sentier pédestre Cascade Ardent - Combe aux Fys

Le sentier est fermé jusqu'à nouvel ordre, au regard des risques importants de chutes de pierres, vers les anciennes carrières. Une étude par le service « RTM » a été menée. La Commune attend les résultats de cette étude.

FINANCES :

Préalablement à ce chapitre, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le nouveau Trésorier de la Commune M. HANON, qui remplace M. AUGE.

Comptes administratifs :

Les comptes administratifs 2011 et les comptes de gestions sont approuvés à l'unanimité.

Personnels :

Salle polyvalente :

Un agent en CDD gèrera la salle à compter de fin juin.

Service technique :

Un 3ème saisonnier a été recruté, le recrutement d'un agent permanent est toujours en cours.

SALLE POLYVALENTE :

Salle polyvalente :

Le chantier arrive dans sa phase terminale, avec la pose de la terrasse bois, l'aménagement des extérieurs, la livraison du monte charge, pour une ouverture fin juin.

Base de loisir :

Les travaux se poursuivent conformément au programme, avec le gros œuvre.

Avenant « Véritas » :

Le Conseil Municipal accepte l'avenant n°1, pour un montant de 2 850,00 € HT.

Sonorisation :

Le Conseil Municipal accepte l'offre de la société « IBS », pour un montant de : 25 985,00 € HT, concernant l'équipement sonorisation et vidéo projecteur, écran.

URBANISME

Afu des « Granges » :

Le Conseil Municipal, valide le cahier des charges, concernant la vente des 7 lots de la Commune, dans le cadre de l'AFU des « Granges », dont les travaux de viabilisation devrait reprendre à compter du 11 Juin.

La Commune souhaitant privilégier la vente de ces lots pour la construction de résidences principales, les personnes intéressées doivent déposer une demande en mairie, après avoir pris connaissance des conditions suivantes :

Destination de la construction : obligation de l'occuper à titre principale.



Prix de vente proposé : 250 €/m2 viabilisé



Clauses anti - spéculative : Le bénéficiaire ne devra pas revendre son bien avant 10 ans.



Obligation de déposer le permis dans un délai de 12 mois, suivant l'acquisition du terrain.



Obligation d'achèvement des travaux dans un délai de 24 mois suivant l'obtention du permis de construire.

Les promesses de vente au profit des acquéreurs retenus seront signés sans condition suspensive d'obtention de permis de construire, le terrain ayant fait l'objet un permis d'aménager.

Concernant les critères de sélection des candidats, ces derniers seront déterminés dans une prochaine séance, ainsi que l'adoption définitive du cahier des charges.

Loi des 30 % :

La loi de finance 2012 a instaurée, pour une période de 3 ans, la possibilité de dépasser les règles d'urbanisation de 30 %. Dans ce cadre le dispositif est présenté au Conseil Municipal, qui devra délibérer, après une consultation du public qui va être conduite par la commission urbanisme.

TRAVAUX

Chantier eau 2012 :

Les travaux d'eau potable et d'eau pluviale se déroulent conformément au planning, pour se terminer durant l'été, et un goudronnage de la route à l'automne.

Rénovation « Restaurant les Alpagnes » :

Les travaux de rénovation se poursuivent, la partie ferme devrait être terminée au 15 juin.

École :

Dans le cadre des travaux de réfection du chauffage et des faux plafonds de l'école , estimé à 77 500 € HT, une demande de subvention au Conseil général et la la région, va être déposée.

BAIL « ESF » :

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment restaurant les alpages, il est nécessaire afin de loger le fermier, de louer les locaux de l'ESF de Montriond, pour la période estivale, moyennant le versement d'un loyer de 1 600 € **pour les quatre mois**. Le Conseil accepte cette proposition.

TAXE ASSAINISSEMENT :

Dans le cadre de la réforme la taxe des droits de branchement pour l'assainissement, le Conseil Municipal décide de maintenir à la majorité, moins deux voix, le tarif 2012, soit 3 172 € HT, pour la nouvelle taxe. Cette taxe sera indexée chaque année selon l'indice de la construction.

DIVERS

Ordures ménagères :

Une présentation du futur système de collecte des ordures ménagères, qui sera installé par la CCVA est présenté au Conseil Municipal. Le système actuel de collecte par conteneurs va être remplacé par un système de conteneurs enterrés, disposés aux endroits stratégiques de la Commune. Ces emplacements restent à déterminer en fonction des terrains disponibles et des facilités d'accès et de stationnement.

Maison de santé, Pôle de santé :

Une présentation de l'avancée du projet de maison de santé pluri disciplinaire, à Saint Jean d'Aulps, conduit par la Communauté de Communes, avec les médecin et l'ARH, est présenté au Conseil Municipal.

Cette maison de santé devrait permettre de regrouper en un seul lieu les différents spécialités médicales et para-médicale (admr, médecins, dentiste, kinésithérapeute, psychologue...)

Gaz de schiste :

Le Conseil à l'unanimité, se prononce contre toute recherche de gaz de schiste.

La séance est levée à 22 h 30

